



Groupe Orange

Epargne salariale

# Election du Conseil de Surveillance Cap'Orange

Le 27 février 2017

Les porteurs de parts du fonds Cap'Orange ont reçu le 17 février un mail les informant de l'élection du conseil de surveillance. Certains salarié-es ont interpellé la fédération car SUD ne participe pas à l'élection. Explications.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Cap'Orange est le nouveau fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), c'est-à-dire dédié aux salarié-es, au sein du plan d'épargne groupe (PEG) d'Orange.



Il comporte quatre compartiments : Orange Actions (107 millions de parts détenues par 116 000 porteurs), Cap'Orange Classique (17 millions de parts, 35 000 porteurs), Cap'Orange Garanti 2014 (6 millions de parts, 18 000 porteurs) et Cap'Orange Garanti 2016 (2 millions de parts, 21 000 porteurs). Soit au total 132 millions de parts pour 1,9 milliard d'euros détenues par près de 120 000 porteurs (salarié-es, anciens salarié-es, retraité-es). Cela représente 5 % du capital d'Orange et 8 % de droits de vote à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Jusqu'à présent, le conseil de surveillance était composé de 8 membres, 4 pour les organisations syndicales et 4 pour l'entreprise. SUD ne souhaitant pas siéger, les 4 membres des OS sont CFE-CGC Orange, CDFT, CGT et FO.

S'y ajouteront désormais les 8 membres salarié-es porteurs de parts pour un total de 16 membres. Ces 8 membres doivent être parrainé-es soit par une association représentant les salarié-e actionnaires, soit par une organisation syndicale. Ce qui laisse subsister quelques doutes sur leur réelle indépendance...

**Pourquoi SUD ne présente pas de candidat-es ?**

Pour nous, c'est clair, les salarié-es ont besoin d'une rémunération la meilleure possible, selon le niveau de chacun-ne, avec des parts variable et collective qui doivent être sécurisées. Remplacer du salaire par des actions, dont la sécurité est par nature aléatoire, est un miroir aux alouettes. Acheter des actions, c'est par définition parier sur son capital. Parfois on gagne, parfois on perd.

A SUD, nous estimons que les salarié-es sont mieux défendu-es avec les militants sur le terrain au quotidien, avec les IRP (DP, CHSCT, CE), dans les négociations avec les délégué-es syndicaux-ales, que dans des conseils de surveillance qui participent à la main-mise des marchés financiers et d'une minorité de puissant-es sur nos outils de travail.